

## **Guide d'identification**

---

**des difficultés, problèmes et préoccupations  
soulevés par la gestion  
des Fabriques d'église**

**Août 2018**

---

## INTRODUCTION

Faites-nous part, de façon libre, des problèmes, difficultés, préoccupations pratiques que vous éprouvez. . Afin de préserver l'anonymat, aucune information sur l'auteur de la réponse et l'identification de la fabrique concernée n'est sollicitée. Le guide n'est pas un formulaire à remplir selon un schéma fermé. Il n'est là que pour structurer vos réponses et vous mettre en mémoire les différents aspects à prendre en considération. Si des rubriques ne suscitent pas de difficultés, vous pouvez les négliger. Par contre, il est utile de donner un degré d'importance aux problèmes que vous soulevez. Cochez la case qui convient dans la graduation suivante

1	2	3	4
---	---	---	---

1 = danger ou ennui mineur

2 = danger ou ennui mineur mais dont la persistance peut nuire plus gravement au fonctionnement de la fabrique et à la célébration du culte

3 = danger ou ennui qui nuit au bon fonctionnement de la fabrique ou à la célébration du culte

4= danger grave qui s'avère une menace pour le futur du système en place

Bien qu'à ce stade, l'objectif est focalisé sur l'identification des problèmes, faites nous part aussi de vos suggestions pour rencontrer ces problèmes ou d'expériences positives que vous avez pu mettre en œuvre.

Merci de votre collaboration.

En préambule, on peut citer 8 principes généraux de bonne gestion repris par la Charte et par rapport auxquels vous pouvez exprimer vos difficultés éventuelles à les appliquer ou vos préoccupations pour le futur. Il est conseillé de faire cet exercice pour les différents domaines de gestion déclinés ci-après. Ces principes seront d'ailleurs explicitement repris dans les différentes rubriques chaque fois qu'ils y ont une pertinence spécifique.

Ces 8 principes sont :

1. La responsabilité collégiale
2. La compétence
3. La complémentarité dans les compétences
4. La subsidiarité = le respect des délégations
5. Le renouvellement
6. Les quatre yeux : minimum 2 personnes pour traiter certaines choses
7. La ponctualité
8. La supervision<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Vous trouverez en annexe un extrait de la Charte qui donne la signification de ces principes

## 1. Organisation générale du Conseil

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec :

Aspects de la gestion	1	2	3	4
Le calendrier des réunions				
le lieu des réunions (contexte pour un bon déroulement) ;				
Le principe de collégialité				
La gestion quant au recrutement, aux incompatibilités, <sup>2</sup> à leur compétence, à la complémentarité de leur compétence				
à leur renouvellement, <sup>3</sup> à leur démission (pour manque d'assiduité par exemple)des membres du conseil				

Commentaire éventuel

---

<sup>2</sup> Un Conseiller ne peut être un employé de la FE

<sup>3</sup> Ces critères sont repris dans la charte comme principes généraux qui doivent guider une bonne gestion. D'autres principes sont repris plus loin

## 2. Tutelle Ville

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec :

Aspects de la gestion	1	2	3	4
La coopération avec les services de la Ville au niveau des procédures				
Au niveau des résultats fournis				
De la tutelle (fonction de contrôle)				
Du respect de la compétence du Conseil				
Le représentant de la Ville lors des réunions du Conseil				
La gestion de l'information sur les modifications de réglementations, sur les coordonnées des correspondants, sur les événements liés au rôle de la fabrique				

Commentaire éventuel

### 3. Tutelle Evêché

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec

Aspects de la gestion	1	2	3	4
La coopération avec les services de l'évêché au niveau des procédures				
Au niveau des résultats fournis				
De la tutelle (fonction de contrôle)				
Du respect de la compétence du Conseil				
Le curé desservant lors des réunions du Conseil				
La gestion de l'information sur les modifications de réglementations, sur les coordonnées des correspondants, sur les événements liés au rôle de la fabrique.				

Commentaire éventuel

#### 4. La gestion quotidienne du temporel

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec la gestion quotidienne concernant, par exemple :

Aspects de la gestion	1	2	3	4
Le contrôle ou la supervision du travail du personnel,				
La rémunération du personnel (contrat de complaisance - barème mal adapté)				
La coopération avec le secrétariat social				
Le respect des obligations fiscales et sociales				
Les règles de sécurité et d'hygiène. La médecine du travail, les assurances...				
La rédaction des cahiers de charge, ou appels d'offre				
Le respect des délais et la ponctualité (en particulier, la gestion comptable et budgétaire)				
Le bon fonctionnement du matériel ; son entretien courant.				
la gestion des stocks (hosties – vins – bougies et cierges – mazout Etc...)				
La surveillance des infrastructures – leur entretien				

Quelle est la fonction de la personne ressource qui se charge de cette gestion quotidienne : un membre – (ou plusieurs) du conseil – le bureau des marguilliers – le curé desservant – le sacristain - ...) ?

Commentaire éventuel

## 5. Gestion de la trésorerie et des placements financiers.

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec :

Aspects de la gestion	1	2	3	4
Une gestion sans risque dans un contexte de taux d'intérêt fort bas				
L'absence de séparation des fonctions d'acheteur (passe la commande) comptable (réceptionne la facture et enregistre la transaction) et payeur (liquide la facture). Le principe des 4 yeux sans lequel il n'y a pas de seconde lecture susceptible de diminuer la probabilité d'erreurs et, sans lequel, par contre, il peut y avoir tentation de confusion du patrimoine privé avec celui de la fabrique.				
Une gestion active (prise d'un risque limité, révision régulière du portefeuille...)				
Procédure de versement des subsides avec la Ville				
La destination du fruit des collectes et du produit des troncs				
du produit des troncs				
Usage des capitaux reçus en fondation pour le financement de messes. Toute eucharistie est communion du peuple de Dieu y compris de ceux qui nous ont précédés dans la mort. La théologie qui supporte l'idée de payer des messes pour le repos de l'âme de X ou Y vous semble-t-elle encore adéquate ?				

Commentaire éventuel



## 6. La gestion comptable

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec :

Aspects de la gestion	1	2	3	4
Spécificités du droit comptable pour les fabriques				
Le passage au logiciel Acropole – l'aide reçue du GEFEN ou d'une autre source				
Le contrôle de la tutelle				
La ponctualité				
Les dépenses extraordinaires				

Commentaire éventuel

## 7. La gestion budgétaire

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec

Aspects de la gestion	1	2	3	4
Les prévisions de dépenses				
Les marges de manœuvre pour des arbitrages de priorité				
La ponctualité				

Commentaire éventuel

## 8. La gestion du patrimoine

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec

<b>Aspects de la gestion</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Les objets en surnombre, sans valeur artistique ou intrinsèque				
Les objets en surnombre ayant une valeur patrimoniale				
La sécurité du patrimoine contre le vol et la déprédation				
La tenue de l'inventaire et sa révision annuelle				
La mise en conformité selon le décret du 18 mai 2017 (MB 6 juin 2017				
La conformité de l'installation électrique				
L'état des extincteurs				
L'entretien des bâtiments				
Le photovoltaïque et autre source d'énergie renouvelable				
Le maillage du territoire en lieux du culte				
La communication des décisions des autorités de tutelle				

## 9. La gestion des achats

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec

<b>Aspects de la gestion</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Compétence en connaissance de la réglementation des marchés publics</b>				
<b>Connaissance des fournisseurs</b>				
<b>Compétence pour la réception des travaux</b>				
<b>L'expérience d'achats groupés</b>				

## 10. La gestion administrative

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec

Aspects de la gestion	1	2	3	4
La tenue des PV				
L'archivage				
La réglementation sur le respect de la vie privée (RGPD)				
La discordance éventuelle du territoire de la fabrique avec celui de la Ville (enclave dans une autre commune comprenant une chapelle par exemple)				
L'attitude trop rigide pour un usage profane des lieux du culte				
L'accès aux églises, en dehors des offices				

Commentaire éventuel

---

## 11. La gestion du temporel au service de la vie pastorale

Eprouvez-vous des difficultés, rencontrez-vous des problèmes, avez-vous des préoccupations avec

Aspects de la gestion	1	2	3	4
La collaboration avec le conseil pastoral				
Les exigences excessives du clergé				
La valorisation des œuvres d'art (expositions – conférences...)				

Commentaire éventuel

## 12. Autres aspects

non repris dans la liste ci-dessus et sur lesquels, vous souhaitez vous exprimer

## Annexe Extrait de la Charte de bonne gestion des biens d'Eglise

**Responsabilité collégiale** : Même si le droit canonique donne à l'ordinaire du lieu une compétence personnelle, les décisions sont prises dans la collégialité après consultation, dans la transparence et le respect mutuel. Il y a toujours quelqu'un qui porte la responsabilité finale, mais celle-ci ne sera exercée qu'après avoir franchi toutes les étapes d'information, de concertation et de décision. En agissant ainsi, on évite les initiatives trop personnelles qui se prennent au détriment du bien commun.

**Compétences** : tout organe de gestion doit pouvoir s'appuyer sur un éventail de talents et de compétences. La direction et l'animation de cet organe de gestion doivent être confiées à une personne capable de fédérer et de déployer cette variété de talents.

**Complémentarité** : les talents doivent se compléter mutuellement. Personne n'a toutes les compétences et les connaissances et ne détient un pouvoir supérieur. Nous sommes tous au service de l'Évangile et de la communauté ecclésiale. C'est la complémentarité entre acteurs, qu'ils soient clercs ou laïcs, hommes ou femmes, salariés ou volontaires, qui mène aux bonnes décisions.

**Subsidiarité** : toutes les décisions doivent être prises au niveau qui en a reçu la compétence. Chaque niveau doit prendre la responsabilité d'une gestion prudente, veiller à ce que les dépenses soient couvertes par les recettes et que l'on utilise les fonds disponibles pour un objectif correspondant.

**Renouvellement** : l'ancrage des personnes dans une responsabilité n'est jamais bénéfique. Il est sain de prévoir un renouvellement régulier des membres des organes de gestion et de prévoir des mandats limités dans le temps et éventuellement des limites d'âge (par exemple 65, 70 ou 75 ans selon la responsabilité). Personne n'est propriétaire d'une fonction ou d'un mandat lorsqu'il s'agit d'administrer des biens d'Eglise.

**Le principe des quatre yeux** : afin de toujours privilégier le bien commun par rapport à l'intérêt particulier, il est recommandé que tout acte engageant une institution soit validé par la signature de deux personnes au moins. Cela vaut pour les bons de commandes, l'approbation des factures, les paiements, les engagements de personnel, les placements financiers, entre autres. Des seuils fixant les montants d'engagement autorisés par divers niveaux de responsabilité sont à prévoir par les organes de gestion des institutions concernées.

**Ponctualité** : le respect des délais et des engagements favorise une gestion harmonieuse. Les retards et les négligences sont source de tensions, et peuvent conduire à des ennuis juridiques.

**Supervision**: il est important que tous ceux qui sont chargés par le Code de droit canonique d'une mission de surveillance sur la gestion financière et matérielle des biens de l'Eglise (comme un évêque, un curé, le supérieur d'une congrégation religieuse, les membres d'un conseil pour les affaires économiques) veillent à remplir leur mission consciencieusement: qu'ils demandent les informations nécessaires et les vérifient, qu'ils ne donnent pas négligemment les autorisations, et que s'il le faut, ils effectuent les ajustements ou les corrections et demandent pour tout cela les conseils ou l'assistance